



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

2112 - Promotion de la coopération européenne

**Projet européen 2016-2017
" Via Romea Francigena "**

Rapport n° CP/2016/40

Service gestionnaire :

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente la participation du Conseil Départemental au projet européen "Via Romea Francigena", piloté par l'Université de Central Lancashire (GB) et financé dans le cadre du programme européen COSME (compétitivité des entreprises et PME).

Depuis 2012, le Conseil Départemental du Bas-Rhin fait partie du consortium international (12 partenaires de 5 pays différents) qui répond à l'appel à projet annuel de la Direction générale Entreprise de la Commission Européenne portant sur le « développement de produits touristiques transnationaux » dans l'objectif de bénéficier de fonds européens pour développer le potentiel économique de l'Eurovélo 5 (Londres – Brindisi). La 4ème tentative a été couronnée de succès. Le projet « Via Romea Francigena » a été sélectionné en décembre 2015 par la Commission Européenne et pourra percevoir jusqu'à 247 000 € de financement européen.

Le projet contribue au développement économique de territoires bas-rhinois stratégiques (Alsace bossue et Vignoble) et conforte, à l'échelle européenne, l'excellence bas-rhinoise en matière de politique cyclable.

Outre le Conseil Départemental du Bas-Rhin, le projet associe, autour du « Leader », l'Université du centre Lancashire (GB), les partenaires suivants :

- Saddle Skedaddle (GB)
- Sustrans Ltd (GB)
- European Cyclists' Federation ASBL (Belgique)
- Ministère de la Région de Bruxelles Capitale (Belgique)
- Lëtzebuenger Vëlos-Initiativ (Luxembourg)
- Verde Natura SRL (Italie)
- Regione Puglia – Assessorato Alle Infrastrutture strategiche e mobilità (Italie)
- FIAB – Federazione Italiana Amici Della Bicicleta Onlus (Italie)
- Associazione Europea delle Vie Francigene (Italie)
- Itineraria sas di Alberto Conte &C (Italie)

Le projet revêt un caractère stratégique car il permet de :

- développer le potentiel touristique de la section de l'« Eurovélo 5 » passant dans le Bas-Rhin (Alsace Bossue et vignoble), dans la continuité de ce qui a déjà été fait pour l'Eurovélo 15 (Rhin) dans le cadre d'un précédent projet européen (DEMARRAGE) ;
- conforter la démarche « Alsace à vélo » et notamment son rayonnement international ;
- renforcer le statut du « Bas-Rhin, 1^{er} Département Cyclable de France » (distinction obtenue en 2014).

L'objectif général du projet « Via Romea Francigena » est de stimuler l'économie des territoires traversés en développant et faisant la promotion d'un produit transnational durable et de haute qualité dans un contexte de croissance du marché du cyclotourisme « longues distances ». Il s'agit de permettre aux secteurs touristique et hôtelier de générer une plus-value.

Pour atteindre cet objectif général, les activités de coopération viseront notamment à :

- développer des standards et un marketing communs ;
- obtenir une certification européenne ;
- développer une offre complète et de haute qualité pour visiteurs (produits spécifiques valorisant les infrastructures cyclables et les structures d'hébergement existantes) ;
- obtenir l'engagement des acteurs économiques;
- mettre en place une promotion transnationale de l'itinéraire (site internet, présence sur des salons, etc) ;
- garantir la pérennité du partenariat par la mise en place d'une structure pérenne pour la gestion et la promotion du cyclotourisme le long du parcours reliant Londres à Brindisi.

Un projet financé à 75 % sur fonds européens dans le cadre du programme COSME (Compétitivité des entreprises et PME)

Le projet se déroulera sur 18 mois et pourrait démarrer dès avril 2016. Son budget prévisionnel s'élève à 329 000 €, couvert à hauteur de 247 000 € par des financements de l'Union Européenne.

Le projet ne requiert pas d'apport financier direct du Conseil Départemental du Bas-Rhin mais générera une recette, les frais de déplacement et les coûts salariaux des 3 experts départementaux mobilisés (Europe, tourisme, vélo) étant remboursés à hauteur de 75 % de leur montant prévisionnel (18 800 €), soit une recette de 14 400 €.

L'objet du rapport est de préparer la phase de conventionnement en autorisant le président du Conseil départemental à engager juridiquement la collectivité. En effet, la perception de financements européens suppose la signature d'une convention de coopération avec le partenaire «Leader » du projet, en l'occurrence l'Université de central Lancashire (GB), qui percevra les recettes européennes sollicitées au nom des partenaires dont le Conseil Départemental du Bas-Rhin avant redistribution.

A noter que cet engagement juridique entre dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose: « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide la participation du Conseil Départemental au projet européen 2016-2017

" Via Romea Francigena";

- s'engage à appuyer le projet par la mobilisation de 3 experts ("Europe", "Tourisme", "Vélo"), les déplacements de ces experts et leur temps de travail étant pris en charge partiellement (sur remboursement), dans le cadre du projet, et pouvant donner lieu à la perception d'une recette d'un montant de 14.400 € maximum ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention de coopération à venir avec l'Université de Central Lancashire, ainsi que tout autre document nécessaire au bon déroulement du projet, dans la limite de la participation départementale définie ci-dessus.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY